

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

Les abonnements se paient d'avance. - Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, no 34, et Place de la Bourse, nº 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annon-ces pour le Journal.

PUBLICITÉ

RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 23 Mai

NOUVELLES POLITIQUES

SENAT

Séance du 20 mai

Suite de la discussion sur la Loi militaire M. le général Robert dit que le paragraphe 9 statue sur la condition des étudiants en médecine, en pharmacie et des élèves ecclésiastiques; en cas de mobilisation ils seront versés dans le service de santé. Mais que fera-t-on d'eux en temps de paix lors de l'appel ? La logique veut qu'on les prépare au service qu'ils auront à remplir en temps de guerre. Il est donc inutile de leur apprendre le métier des armes. (Approba-

tion à droite). Il faut immatriculer ces jeunes gens dans les sections d'infirmiers. L'orateur propose un amendement dans ce sens. (Applaudissements à

droite.) M. de Freycinet, ministre de la guerre, dit que cette discussion a été très souvent agitée devant les Chambres ; tous les jeunes gens qui sont destinés à être infirmiers, sont soumis pen-dant six mois aux mêmes exercices militaires que les autres, de manière à recevoir une certaine éducation qui leur est indispensable, ils recevront ensuite leur instruction d'infirmiers. Mais on ne peut le faire pour les élèves ecclésiastiques, en raison du petit nombre de places disponibles, ils ne peuvent pas d'ailleurs rem-

placer les infirmiers proprement dits.

Le ministre demande donc au Sénat de repousser l'amendement comme il l'a déja fait en

première lecture. (Très-bien à gauche.)

M. le général Robert insiste.

rêt national. (Très bien ! à droite.)

La commission n'accepte pas l'amendement qui n'est pas pris en considération.

L'art. 23 est adopté.

M. Sébline. — Sur l'article 24, je demande que les élèves écclésiastiques qui font partie des missions étrangères soient assimilés à ceux qui sont pourvus d'un emploi de ministre de l'uu des cultes reconnus par l'Etat. Il y a, pour voter cet amendement, des raisons fondées sur l'inté-

M. de Freycinet. — La dispense réclamée n'est pas indispensable, puisque les congrégations non autorisées sont celles qui fournissent les missionnaires les plus dévoués et les plus inattaquables.

M. Buffet. - J'accepte qu'on leur étende le

bénéfice de l'amendement.

ux,

ger.

éri-

ues

ans

ilo-755

ien

lent

ER,

M. de Freycinet. - Je n'en doute pas, mais la commission et la majorité du Sénat ne doivent se préoccuper dans cette question des dispenses que d'intérêts laïques. (Exclamations à

M. Buffet. — Je sais bien qu'on a voulu faire la guerre à la religion. (Applaudissements à droite; bruits prolongés à gauche.)

47 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Par Paul MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

XII

Ceux-ci u'avaient rien aperçu de ce manège. - Eh bien ? demanda à ceux qui l'abordaient le personnage qui paraissait attendre.

Eh bien ? lui fut-il répondu alternativement, eh bien ! capitaine, vous ne vous êtes pas trompé : c'est le paysau breton de la route de Saumur.

El c'est aussi la jolie voyageuse du coche de

- Coup double, alors! fit Asdrubal de Cordebœuf - car c'était lui qui essayait de dérober sa physionomie crochue entre ce manteau, dont le collet se relevait jusqu'à ses oreilles, et ce chapeau dont les bords s'enfonçaient jusque sur les yeux, - et je vais enfin pouvoir me venger à la fois des dédains de cette mijaurée et des brutalités de ce rustre.

- Hum! opina l'un de ses deux interlocuteurs, vous avez agi sagement en prenant des hommes de renfort, car le damoiseau a bec et ongles pour se défendre.

- Et la demoiselle, appuya l'autre, ne se laisse-

sionnaire est de contribuer au développement de sa religion. (Protestations à droite'. Il y anrait un grand danger pour les assemblées politiques à se prononcer pour telle ou telle croyance. (Très bien! Très bien! à gauche.)

M. Spuller. - L'amendement serait, dans la pratique, d'une application très difficile. Il ne

faut pas multiplier les dispenses.

M. Buffet. — Y a-t-il autant de jeunes gens qui rendent au pays des services plus éclatants, plus sublimes, que les missionnaires; ils vont porter, dans les pays lointains, non seulement les lumières de l'Evangile, mais le nom de la France. On ne peut entendre, sans indignation, que l'on vienne dans une telle question invoquer des difficultés d'application. Je ne puis croire que le Sénat hésite à adopter un amendement, qui, s'il était repoussé, rendrait la loi scélérate. (Applaudissements prolongés à droite; rumeurs

M. Léon Rénault. — Il ne s'agit pas, comme l'a dit M. de Freycinet, le faire une loi laïque. mais une loi nationale. (Très bien! Très bien!) Si jamais exception a été justifiée, c'est ce qué demande M. Sébline. Il s'agit de jeunes gens qui vont risquer leur vie et ne peuvent la perdre qu'à la gloire du nom français. Il ne faut pas que la France perde rien de ce qui peut la faire grande, de ce qui peut lui donner la supériorité sur les autres nations. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. le général Deffis. — La commission n'accepte pas l'amendement.

L'amendement de M. Sébline est repoussé par 150 voix contre 105.

L'article 24 est adopté ainsi que l'article 25. Les articles 26 à 33 relatifs aux ajournements,

sont adoptés sans modification. La suite de la discussion est renvoyée à de-

Séance du 21 mai

L'article 11, relatif à la naturalisation, qui avait été renvoyé à la commission, est adopté. Les articles 34 et 36 sont adoptés.

L'article 35, relatif à la taxe militaire, est renvoyé à la commission.

M. Margaine, sur l'article 37 (service de trois ans), développe un amendement portant que tout Français fait partie de l'armée active et de la réserve pendant dix ans, et de l'armée territoriale pendant quinze ans.

Le général Deffis combat cet amendement. M. de Freycinet dit qu'il est inutile et dange-

L'amendement n'est pas adopté. La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 mai

Le budget de 1890

On reprend la discussion du budget. M. Rouvier dit que la législature actuelle n'a pas fait œuvre vaine. Il ajoute que la Chambre

ra pas emballer sans crier.

- Bast ! répliqua le colonel de Koyal-Maraude, pour celle-ci, nous avons un bâillon qui l'empêchera de donner l'éveil; pour celvi-là, dix bonnes épées, qui sauront le mettre hors d'état de nuire jamais à son prochain.

Ensuite, du ton d'un général d'armée qui prend ses dernières dispositions pour l'attaque :

- Où est votre camarade Trousse-Jupon ? - Dans le sillage des tourtereaux.
- Le carrosse ?
- Derrière l'église. - Nos hommes?
- Derrière le carosse.
- A la besogne, en ce cas. Surtout pas de bruit ni d'imprudence : c'est la recommandation expresse du digne seigneur qui nous emploie. Attendons et

Depuis trois jours, mademoiselle de la Tremblaye venait à Saint-Paul accomplir ses devoirs religieux, - et, depuis deux jours notre héros l'accompagnait de l'église à la rue des Tournelles en cheminant à quelques pas derrière elle. Ce soir-là, Jis'enhardit jusqu'à marcher à ses côtés. Puis, comme elle le regardait avec un doux sourire, il murmura plus confus et plus timide encore qu'à l'heure où il avait parlé pour la première

- Allons-nous donc nous séparer déjà ?

- Je voudrais causer avec vous. Elle répondit sans hésiter :

Il ajouta avec prière :

- Moi aussi, je le voudrais.

Et elle lui tendit la main. Une expression de ravissement se répandit sur les traits du jeune

M. de Freycinet. — Le but principal du mis- | aenrayé le développement des dépenses, ce qui

est un fait, dit-il, sans précédent. Il apporte des chiffres que conteste absolument M. d'Aillières.

M. Rouvier parle de l'Exposition, qui est une preuve de la prospérité de la France. Il dit qu'il ne craint pas d'aller devant le pays, qui jugera. M. d'Aillières conteste l'exactitude des chif-fres donnés par les orateurs républicains, qui

veulent tromper le pays.

Aux assertions d'après lesquelles le pays est prospère, il répond par des chiffres établissant que les frais de poursuites pour le paiement des impôts ont doublé, ainsi que le nombre des fail-

L'orateur regrette que la Chambre n'ait pas nommé, comme ses amis l'ont demandé, une commission pour établir la vérité de la situation financière du pays.

Après des observations de M. Dreyfus, M. Amagat monte à la tribune.

Cris : la clôture! la clôture! La majorité prononce la clôture.

M. Amagat se tournant vers la gauche, s'écrie: Vous commettez une lâcheté! (Tumulte.)

INFORMATIONS

La Haute Cour

L'Estafette assure que la commission de la Haute Cour possède contre Boulanger des preuves si concluantes, que l'opinion publique, lorsqu'elle les connaîtra, n'hésitera pas à ratifier le verdict de culpabilité que rendra certaine-ment la Haute Cour.

Duel manqué

M. Georges de Cassagnac, ayant demande à M. Lissagaray réparation pour un article de la Bataille, celui-ci a refusé, disant que cet article vise exclusivement M. Paul de Cassagnac.

Les troubles d'Italie

L'agitation agraire continue dans la haute Italie. Le préfet de Milan a visité les villages troublés, notamment Magenta, Turbigo.

Des renforts de troupes ont été envoyés dans diverses localités.

La famille royale chez la reine Isabelle

Tous les membres de la famille royale présents à Paris, le duc d'Aumale, le duc et la duchesse de Montpensier, la princesse Clémentine, le duc et la duchesse d'Alençon, les princesses Louise et Blanche d'Orléans, ont déjeuné ce matin chez la reine Isabelle.

L'assassin de M. Carnot

Perrin comparaîtra devant le tribunal correctionnel mardi. La poursuite vise l'article 311 du code pénal.

homme. Tout deux tournérent dans la rue du Petit-

- Donnez-moi votre bras, reprit Aurore : j'ai

- Avec moi ? se récria Joël.

- Oh! poursuivit mademoiselle de la Tremblaye je sais par expérience que je puis avoir constance en votre force et en votre courage... Mais ce quartier est si désert... Et puis, la nuit tombe si rapi-

Les passants, étaient rares, en effet; la nuit sentait l'orage, et le ciel menaçait.

La jeune fille s'appuyait des deux mains au bras de notre héros. Celui-ci contemplait en extase sa délicieuse beauté que l'ombre envabissante faisait plus suave et presque divine. Ils allaient lentement serrés l'un contre l'autre. Les paroles sepressaient sur les lèvres du Breton. Il les retenaiten écoutant avec ivresse cette voix qui descendait jusqu'au fond

- Eh bien! interrogeait Aurore, avez-vous commencé vos recherches ?... Oui, n'est-ce pas, car je vous crois homme d'action immédiate ?... Et comptez-vous toujours sur un succès que je prie tous les soirs le Seigneur de vous accorder!

Le fils de Porthos éprouvait un insurmontable embarras. Devait-il instruire mademoiselle de la Tremblaye de ce qu'il avait appris, de ce qui s'était passé à St-Germain ? Il ne l'osa point. Toutefois, le mensonge répugnant à sa nature f anche et droite, il répondit à la question en questionnant à son tour:

- Et vous, mademoiselle, ces démarches que vous êtes venu entreprendre, prennent-elles tour-

Les conseillers de Préfecture

Il résulte d'un arrêt récemment rendu par le conseil d'Etat, section du contentieux, que la disposition de la loi du 21 juin 1865, qui règle que les fonctions de conseiller de préfecture sont incompatibles avec un autre emploi public et avec l'exercice d'une profession, est applicable au chef de cabinet du préfet, alors même qu'il ne figurerait pas dans le cadre des employés rétri ués de la préfecture.

Courrier de l'Exposition

La Tombola de l'Exposition

Voici le texte du décret signé par le Président de la République autorisant la tombola de l'Exposition universelle :

La vente des billets de tombola sera faite, savoir : 1º par les débitants de tabac et autres intermédiaires déjà autorisés à vendre des tickets, à l'exception des receveurs des postes et des receveurs des bureaux télégraphiques; 2° par les concessionnaires chargés de la vente du catalogue général dans l'intérieur de l'Exposition.

Les intermédiaires ne pourront se procurer les billets de tombola qu'au bureau de l'agent comptable du Trésor : le prix en sera payé comptant et la livraison s'en fera par feuilles entières de cinq billets.

Une remise de 2 0/0 sera allouée aux intermédiaires.

Le prix des billets invendus par les intermé-

diaires ne leur sera pas remboursé.
Les habitants des départements, autres que celui de la Seine, pourront se procurer des billets de la Tombola nationale en versant le prix entre les mains du percepteur de leur résidence, qui leur délivrera une quittance à souche.

Dans un délai aussi rapproché que possible, et en échange de ladite quittance, le percepteur remettra aux souscripteurs les billets qui lui auront été transmis par l'agent comptable.

Les percepteurs auront droit à une remise de

20/0. Le tirage au sort des lots aura lieu en séance publique, dans la grande salle des Fêtes du Procadéro, à une date qui sera ultérieurement déterminée.

Ce tirage sera effectué au moyen de dix roues distinctes, contenant chacune les chiffres 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

Les chiffres extraits des dix roues, placés en regard dans l'ordre de leur extraction, constitueront les numéros gagnants.

Dans le cas où le même numéro viendrait à sortir deux fois, le numéro double serait considéré comme nul et le tirage serait recommencé. Dans un délai de trois mois, à partir du jour

du tirage, les porteurs de numéros gagnants

devront se présenter au Président de la Commis-

sion, qui, après avoir rapproché les billets de

nure d'aboutir ?

La jeune fille secona la tête :

- Hélas je ne suis pas une habile soliciteuse... L'art d'obtenir l'appui des gens par des suppliques réitérées est pour moi lettre close, et j'ai le grand défaut, le grand tort, d'être fière... Ah ! s'il ne s'agissait que de moi, si ce n'était pas pour ces enfants dont je suis toute la famille...

- Vous renonceriez à la tâche ?...

- Oui, certes, et je quitterais Paris des de-Le jeune homme tressaillit.

- Quitter Paris ?...

- Que voulez-vous ? Son tumulte me donne le vertige Les pièges que j'y soupçonne ouverts sous mes pas m'épouvantent. La mèlée des intérêts et des passions qui se heurtent dans ces rues, dont les hautes maisons me cachent le ciel, ne m'inspire qu'horreur et pitié. Et pois, je me sens si dépourvue de tout soutien, de toute défense, si isolée, si faible dans ce monde du chacun pour soi, auquel il faut disputer, à grand renfort de défaillances et de compromissions honteuses, sa place au soleit et son pain quotidien..., Ah! comme j'aimerais mieux m'en retourner au fond de ma province !... Plus loin encore, loin des villes !... Dans ce pays qui est le vôtre, sur ces plages sauvages où les genêts d'or et les bruyères roses mèlent leurs parfums aux àcres senteurs de l'Océan !...

— Et vous vous résign riez à vivre là-bes seule? demanda le Breton, dont la voix trem-

- Je m'y estimerais heureuse entre toutes si j'y avais près de moi celui que mon cœur aurait choisi.

(A suivre.)

leur souche, les annexera au procès-verbal susmentionné et délivrera aux ayants-droit un bon de livraison sur le garde-magasin institué par

Les lots qui n'auront pas été réclamés dans le délai de trois mois ci-dessus fixé seront vendus par les soins de l'administration des domaines; produit de cette vente sera attribué au Trésor et appliqué aux recettes du compte spécial de l'Ex-

Le prix des billets de la Tombola est fixé à 1 franc et le nombre de ces billets ne dépassera pas 15 millions.

Le premier million

Le premier million d'entrées à l'Exposition universelle a été dépassé dimanche. Depuis l'ouverture jusqu'au 19 mai inclus, en quatorze jours par conséquent, il est entré exactement 1,049,837 personnes, qui ont donné 1,335,348 tickets.

Nous avons déjà dit que le chiffre des entrées pour la journée du dimanche, 19, s'est élevé à 234,737.

Visite de M. Carnot

Lundi ont été inauguré, par le président de la République, les salons et galeries du premier étage du palais des Beaux-Arts.

M. Carnot, accompagné de Mme Carnot et du général Brugère, est arrivé à la porte Rapp à trois heures un quart; il a été reçu par le ministre de l'instruction publique et des beauxarts, M. Larroumet, directeur des beaux-arts et M. Antonin Proust.

Après avoir suivi la galerie centrale du palais jusqu'au grand escalier, le président est monté au premier étage, où le comité a offert à M^{me} Carnot une superbe gerbe de roses.

La visite terminée, M. Carnot a quitté le Champ de Mars par la porte de la direction de l'exploitation; il a été constamment l'objet des manifestations les plus sympathiques.

A dater de mardi, le public est admis au premier étage du palais.

L'aspect du Champ de Mars

Le second dimanche de l'Exposition a été au moins aussi animé que le premier; malgré les fréquentes ondées qui sont survenues dans la journée, le public est entré presque sans discontinuer de dix heures du matin à neuf heures du

Rien de curieux, dit le Petit Journal, comme l'aspect du Champ de Mars à l'heure du dîner; sans parler des restaurants où l'on se disputait les chaises, où l'on attendait une demi-heure pour trouver des places et où, finalement, on était obligé de se servir soi-même, on rencontrait, presque à chaque pas, des visiteurs qui avaient apporté leur dîner et qui s'étaient installés sur des bancs, sur des chaises, sur des marches d'escalier et qui dressaient là un couvert improvisé.

Quelques-uns avaient eu l'idée de pénétrer dans les huttes primitives de l'histoire de l'habitation et d'y étaler leurs victuailles sur le sol; d'autres transformaient en tables à manger les dolmens de pierre, tous dévoraient de grand appétit les provisions promenées depuis le matin et complétées par la bouteille de bière ou de vin qu'on allait chercher au restaurant le plus pro-

Le soir, foule énorme autour des fontaines lumineuses, ce qui n'empêchait pas la galerie des machines et la galerie de 30 mètres d'être noire de monde. Les sociétés musicales civiles se fai-saient entendre pour la première fois, elles ont des visiteurs veaus de tout pays. été chaleureusement applaudies; grand succès, en particulier, pour les chœurs d'hommes du cours de chant du boulevard Montparnasse. Ces concerts vocaux, sans accompagnement d'instruments, très en honneur dans divers pays étrangers, sont assez rares en France; c'est dommage, car de belles voix bien conduites produisent un grand effet; on a pu s'en convaincre dimanche

Les restaurateurs mécontents

Un rédacteur du Paris a eu un entretien avec M. le directeur général de l'Exposition au sujet des plaintes des directeurs de théâtres et des cafetiers-restaurateurs, qui réclament contre l'ouverture de l'Exposition pendant la soirée; voici le langage qu'a tenu M. Berger :

« Les restaurateurs, les limonadiers et les directeurs de théâtres sont les seul qui récriminent. » Il y a deux ans, cependant, au début même des travaux, j'avais vu M. Marguery, président de la chambre syndicale des restaurateurs, et je lui avais proposé de réunir ses confrères en une vaste association qui eût exploité les établissements de l'Exposition. Le refus de M. Marguery fut absolu pour des raisons qui m'échappent actuellement.

» Quant aux théâtres, j'avais eu l'idée de soumettre à leurs directeurs la même proposition. Ils se fussent syndiqués et, sur les tréteaux de l'Exposition, eussent fait jouer leur répertoire.

» J'ajoute à ce propos que les théâtres ont fait bien peu de frais pour attirer les spectateurs. Presque partout on représente d'anciennes pièces que leurs interprètres sont plusieurs fois allés jouer en province et à l'étranger. Quoi d'étonnant si nos hôtes sont peu avides de revoir à Paris ce qu'on est déjà venu leur apporter chez

» Voyez, au contraire, les théâtres où l'on s'est donné quelque peine pour attirer le public.

Ceux-là font salle pleine.

» Etait-il maintenant possible de ne pas ouvrir l'Exposition le soir ? Evidemment non, après toutes les fêtes, toutes les expositions étrangères où la lumière électrique a tant émerveillé les visiteurs. N'a-t-on au reste pas bien fait, puisque le public accourt chaque soir en foule au Champ de Mars? et les journaux qui organisent cette campagne s'occupaient-ils de l'intérêt des commercants, lorsqu'ils demandaient avec une étrange insistance que l'on prorogeat l'Exposition ?

» Leur idée, voyez-vous, ne peut-être accep-

profitable à tous et l'on en aura la preuve quand elle battra son plein. Mais à la condition que les industriels ne repoussent pas la clientèle en exagérant leurs prix, ce qui semble se produire actuellement.

» Qu'ils offrent aux consommateurs des conditions normales et leur caisse se remplira.

» Quant à fermer l'Exposition le soir, il n'y faut songer. »

La terrre au millionième

La réception du globe terrestre au millionième par le comité technique de patronage, aura lieu très prochainement après quelques travaux de parachèvement.

Les élèves des écoles primaires

Sur la demande de M. le ministre des travaux publics, les compagnies de chemins de fer ont consenti à accorder une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif général aux élèves des écoles primaires qui se rendront, sous la conduite de leurs maîtres, à l'Exposition universelle, à la condition qu'ils voyageront par groupe de 10 au minimum (élèves et maîtres réunis), tant à l'aller qu'au retour.

Un contrôleur indélicat

La direction des finances de l'Exposition universelle, de concert avec la commission de police du Champ de Mars, procède actuellement à une enquête relativement à certains faits graves à la charge d'un employé de l'administration. Il s'agirait d'un contrôleur qui aurait soustrait un grand nombre de tickets à l'un des guichets du Champ de Mars et en aurait fait un actif commerce. Ce contrôleur indélicat négligeait d'oblitérer les tickets que lui remettaient les visiteurs et il se les appropriait ensuite clandestinement.

La tour Eiffel

Dimanche, les ascensionnistes de la tour Eiffel ont été d'autant plus nombreux que le prix des ascensions avait été réduit, en raison du dimanche.

Voici les prix indiqués sur le tarif dominical: De onze heures du matin à six heures du soir : jusqu'au premier étage, 1 fr.; du premier au deuxième, 50 cent. A partir de six heures du soir : jusqu'au premier étage, 2 fr.; du premier au deuxième étage, 1 fr.

A dix heures, les trois étages de la tour ont été embrasés par les flammes de Bengale; ce spectacle merveilleux a excité dans la foule un formidable cri d'admiration et des tonnerres d'applaudissements.

Incidents divers

Deux anglais, venus à Paris pour visiter l'Exposition, étaient montés samedi soir jusqu'à la seconde plate-forme de la tour Eiffel. Cette ascension ne leur parut pas suffisante et, escaladant une barrière, il s'engagèrent dans l'étroit escalier en colimaçon qui conduit au faîte du monument. Un gardien, qui les avait aperçus, courut après eux et fut obligé de les tirer par les jambes pour les forcer à redescendre.

Paris avale tout

Il paraît que les effets de l'Exposition se font sentir jusqu'en Angleterre.

A Londres, il n'est plus possible de se procurer aucune primeur.

Le poisson même y est très difficile à trouver

et en particulier le saumon.

Tout s'en va à Paris, où restaurateurs et marchands de comestibles entassent provisions sur

Insuffisance d'omnibus

On signale l'insuffisance des omnibus qui desservent les alentours de l'Exposition. Il faut attendre plus d'une heure pour y trouver une place; quant à chercher à s'y caser, si l'on est trois ou quatre, c'est peine perdue. C'est un état de choses auquel il serait nécessaire de remédier; tous les visiteurs de l'Exposition n'ont pas les moyens de prendre des voitures.

Le cendrier d'une lampe électrique de la galerie des machines s'est détaché dimanche soir, à huit heures et demie, et est tombé d'une hauteur de trente mètres sur la tête d'un enfant de douze ans, Armand Schill, qui a été grièvement blessé. Il a été transporté chez ses parents, rue de Cha-

Les postes et télégraphes

Le bureau des postes et télégraphes de l'Exposition vient de modifier les heures de ses distributions.

Elles ont lieu désormais :

La 1re à 8 h. du matin ; la 2e à 9 h. 30 id.; la 3° à midi; la 4° à 2 h. du soir; la 5° à 4 h. id.; la 6° à 6 h. id.; la 7° à 8 h. id. Le bureau de l'Exposition sera ouvert de 7 h.

du matin à 9 h. du soir. Le délai d'ouverture sera prolongé jusqu'à 11 heures du soir, en ce qui concerne les services télégraphique et téléphonique seulement.

Le concours d'animaux gras

Quelque vaste que soit son enceinte, l'Exposition universelle ne peut déjà plus tenir dans ses premières limites.

Mardi, on a commencé à dresser sur le Cours la Reine, aux Champs-Elysées, la clôture en planches destinée à limiter l'emplacement sur lequel se tiendra, au mois de juillet prochain, le concours général international d'animaux gras.

Les Curiosités de l'Exposition de 1889 Par Hipp. Gauthier. — Un vol. in-12, broché, un franc. Librairie Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Que faut-il au visiteur de l'Exposition ? Une carte qui soit claire et des explications qui lui indiquent quels sont les objets ou les édifices les plus curieux et les plus essentiels à voir, en quoi consiste leur mérite ou leur singularité et quelle place ils occupent. C'est ce que la librairie Delagrave offre au public sous ce titre : les Curiosités de l'Exposition. Ce volume contient, avec tée. Je demeure persuadé que l'Exposition sera | 144 pages d'un texte très substantiel, une carte

en cinq couleurs, des plans de détails, des vignettes et des vues. Cençu dans un but essentiellement pratique, par ses descriptions, ses ren-seignements multiples, ses itinéraires même, il évite au visiteur toute perte de temps, il lui épargne aussi le risque de passer sans le remar-quer à côté de ce qu'il importe de voir. Pour beaucoup de personnes enfin, ce petit guide restera comme un memento des visites faites à l'Exposition.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Inspection primaire

M. Bernard, inspecteur primaire de 1re classe, à Cahors, nommé par arrêté du 18 avril 1889, inspecteur primaire à Tours, est nommé en la même qualité au Mans.

Manufacture des Tabacs

M. Philippot, vérificateur de la culture des tabacs (3º classe), à Cahors, est élevé sur place à la 2e classe de son emploi.

Nominations d'instituteurs et d'institutrices

Par arrêté du 21 mai 1889,

M. Barel, Antoine, instituteur à St-Daunes est nommé à Beaumat;

Mme Barel, Marie, institutrice à St Dannès, est nommée à Beaumat.

M. Bouissou, Jean, instituteur à Beaumat, est

nommé à St-Daunès; Mme Bouissou, institutrice à Reaumat, est nom-

mée à St-Paunès. L'effet de ces nominations aura lieu à dater du

1er juin 1889. Par décision de M. l'Inspecteur d'académie, Mme Bouzon, de Boussac, est déléguée dans les fonc-tions de maîtresse des travaux de couture à l'école mixte de cette commune.

Police municipale

Une enquête est ouverte par M. le commissaire de police au sujet d'un vol de deux brebis commis dans la nuit du 21 au 22 mai, au préjudice de M. Buges Joseph, propriétaire à Cahors, faubourg St-Georges.

Avis aux éleveurs

Il est rappelé aux éleveurs que le dernier délai pour la production des demandes d'admission à l'Exposition universelle des espèces chevaline et ovine, expire le ler juin prochain.

Les personnes qui veulent exposer des animaux de ces espèces doivent donc envoyer immédiatement leurs déclarations à la Préfecture.

Le prix du sucre

Les ménagères se plaignent de la hausse du prix du sucre. Elle tient à plusieurs causes : la récolte de Cuba a complètement manqué; celle Java a été très insuffisante et les arrivages du Brésil ont été moins considérables qu'on ne le prévoyait, par suite du développement de la consommation dans l'amérique du Sud. Mais, avec la production énorme du sucre de betteraves, tout ceci n'aurait dû motiver qu'une élévation de prix insignifiante.

de la hausse est-elle une spéculation effrénée à laquelle on se livre en

ce moment sur les sucres. Il paraît que le krack des cuivres n'a pas guéri les spéculateurs et les accapareurs.

Les voyageurs et les Compagnies de chemins de fer

A l'occasion de la plainte formulée par un voyageur auquel un agent de chemin de fer avait refusé d'intervenir pour lui faire restituer la place qu'il avait marquée dans un compartiment, M. Yves-Guyot, ministre des travaux publics, vient d'adresser une circulaire aux Compagnies pour leur rappeler que le refus par les agents des gares d'intervenir en pareil cas est contraire à l'esprit des règlements et à la doctrine de l'administration.

Il est du devoir des agents des Compagnies de faciliter l'installation des voyageurs dans les trains et de prévenir les conflits qui peuvent s'élever entre eux.

Dès lors, les agents doivnt intervenir quand ils en sont requis, afin d'assurer autant que possible aux voyageurs la jouissance paisible des places qu'ils ont marquées, et les empêcher par contre de retenir plus d'une place par personne.

Avis

MM. les Actionnaires et Obligataires de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans sont informés, qu'à partir du ler juillet prochain, les intérêts et dividendes des titres de cette Compagnie seront payés gratuitement dans les principales gares du Midi, sous condition d'effectuer le dépôt de leurs titres et coupons, 20 jours à l'avance.

Réciproquement et à partir de la même époque, les porteurs de titres de la Compagnie du Midi, obtiendront gratuitement le même avantage dans toutes les stations de la Cie d'Orléans, ouvertes au service des titres de cette Compagnie, sous condition d'effectuer le dépôt de leurs titres et coupons 15 jours à l'avance.

La conférence de M. Westmarck

Nous avons annoncé il y a quelque temps qu'une conférence serait prochainement faite dans notre ville par M. Wesmarck.

Nous apprenons aujourd'hui que cette conférence aura lieu jeudi 6 juin dans une salle qui n'est pas encore désignée, mais que nous ferons connaître ultérieurement.

M. Westmarck a exploré tout le Haut-Congo

et vient de faire une série de conférences à Lyon, Lille, Nantes, Nancy, Belfort, Bordeaux, Agen, Pau et Tarbes, et partout il a obtenu un

très grand succès. Le conférencier se proposait également de faire une tournée en Alsace, mais il dut y renoncer devant l'hostilité des autorités alle-

Une singulière aventure lui est d'ailleurs arrivée, il y a quelques mois, au pays annexés. Se trouvant à Mulhouse, il fut brutalement expulsé de cette ville par la population allemande avant d'avoir pu faire une conférence, sous prétexte qu'il parlait allemand avec un

accent ... français! Le sujet de la conférence sera :

1. Quinze mois chez les cannibales du Haut-Congo;

2. L'intérêt du commerce à la côte; 3. L'esclavage et la campagne entreprise par le cardinal Lavigerie.

GOURDON

Le tribunal correctionnel de Gourdon dans son audience correctionnelle de lundi, a condamné:

1º Pebeyre Etienne-Edouard, un habile escroe s'il en fut jamais, qui a déjà deux condam-nations, pour abus de confiance et escroquerie, à

trois mois et un jour de prison. 2º Le sieur Amblar Antoine, cultivateur à Sauveterre de Fumel, un autre récidiviste très dangereux, ayant à son actif 9 condamnations, pour vol d'une paire de veaux, à trois mois et un jour de prison.

LARNAGOL

Onze persont es sont parties le 17 courant pour l'Amérique du Sud,

El'es se rendent à Buenos-Ayres.

CASTELSARRASIN

Suicide

On écrit de Castelsarrasin: Grand émoi dans notre ville, causé par le suicide de M. Marty, percepteur municipal.

Voici ce qu'on raconte: Mardi matin, vers quatre heures, Mme Marty entendit son mari quitter le lit qu'ils occupaient

Elle pensa qu'il se levait pour aller panser le

cheval et ne fit aucune observation. Elle était, du reste, à moitié endormie et n'avait qu'une vague perception de ce qui se passait. Un instant après, une détonation provenant

d'une arme à feu se faisait entendre. Mme Marty se leva précipitamment et se diri-

gea vers l'endroit d'où le coup était parti. Un spectacle effrayant l'attendait. Dans une pièce voisine, Marty était tombé,

baignant dans son sang, avec une blessure horrible à la tête. Le malheureux venait de se brûler la cervelle. Vainement, on appela le docteur Kobriner sur

les lieux. Celui-ci ne put que constater la mort, qui avait été foudroyante, instantanée. M. Marty était âgé de cinquante ans. Il était

père de trois enfants, deux garçons et une fille, dont l'aîné est âgé de vingt-un ans, et le plus jeune de six ans Marty avait, dit-on, la passion du jeu. Avait-

il éprouvé des pertes qu'il ne pouvait réparer! Ceci est encore à éclaireir. Ce qu'on peut dire, c'est qu'un inspecteur des

finances était arrivé la veille dans notre ville et

que Marty avait acheté son revolver ce jour là, vers 5 heures, chez M. Barthe, armurier. Marty a laissé trois lettres : l'une destinée à sa femme, la seconde à M. Flamens, la troisième

au receveur particulier. Les scellés ont éte apposés par M. le juge de

L'ASSASSINAT D'ALBI

Ainsi que nous l'avons annoncé, Justin Durand a fait une révélation terrible qui paraît devoir jeter sur cette affaire une lumière très vive :

- Ce n'est pas moi, a-t-il dit qui ai tué M. Cassan; je n'ai même frappé aucun coup, c'est Mme Cassan qui a tenu le poignard et qui a, ellemême, assassiné son beau-père.

La nouvelle de cette émouvante révélation s'est répandue comme une traînée de poudre et a soulevé partout une émotion indescriptible. Les journaux d'Albi ont tiré une édition spéciale pour l'annoncer à leurs lecteurs. L'affaire entre dans une nouvelle phase.

Albi, 21 mai.

Voici quelques détails sur la déclaration faite hier soir par Justin Durand: « Un jour, dit-il, il y a quelques mois de cela,

Mme Cassan me donna rendez-vous dans sa chambre à une heure matinale, pour lui faire une commission, et là, elle me séduisit; puis, elle me donna l'idée de tuer M. Cassan et ne cessa de me raffermir chaque jour dans la résolution de commettre ce crime.

» Enfin nous nous entendîmes pour le commettre à nous deux. La nuit du 9 mai venue, Mme Cassan est arrivée, je lui ai ouvert la porte de la maison, nous avons pénétré chez le docteur et nous lui avons donné la mort. C'est moi qui l'ai saisi, mais c'est M^{me} Cassan qui l'a poignardé.

Cette déclaration est-elle sincère? On pourra le dire quand on saura si Mme Cassan était oui ou non à Albi le 9 mai. Le public commence à s'étonner que depuis douze jours le parquet n'ait

pu encore faire la lumière sur ce point capital.

Durand reconnaît que son ecchymose au bras gauche est bien du fait de la victime qui l'aurait saisi en se défendant, Mme Cassan, au moment de l'assassinat, était habillée en homme. Les déclarations du domestique au sujet de sa blessure de la main gauche n'ont pas été très claires.

Il a du reste ajouté qu'il complèterait ses révélations dans un autre interrogatoire.

Il a fait aussi quelque allusion à un troisième auteur de ce dram. Ceci expliquerait l'existence de l'empreinte sanglante d'une main sur une muraille et qui ne répond ni à la main de Durand ni à celle de Mme Cassan.

Au sujet de Mme Cassan, toute la question, ainsi que je le disais dans ma précédente dépêche, est de savoir si elle a passé la journée du crime à Albi.

L'instruction ouverte à Toulouse prouverait qu'elle était bien dans notre ville le 9, mais on n'a rien su pour la veille et l'avant-veille.

Durand rappelle le bruit qui a couru avec persistance lors du crime qu'une voiture était arrivée à Albi le 8 au soir, et qu'elle était repartie dans la nuit. L'instruction de Toulouse établit que Mme Cassan a acheté dans cette ville un chapeau d'homme; pareil achat avait été fait à

Voici même, au sujet de cet achat, des détails curieux dont la Dépêche garantit l'authenticité : Il y a quelque temps M^{me} Cassan s'est rendue chez Mme Vieules, marchande de chapeaux à Albi, et a demandé à acheter un chapeau d'homme. Mme Vieules lui a présenté des chapeaux d'homme en feutre mou et de couleur noire. Mme Cassan en a essayé quelques-uns et a choisi celui qui lui allait le mieux et qu'elle a payé

six francs cinquante, M^{me} Vieules dit qu'il lui était arrivé précédemment de vendre des chapeaux de ce genre à des femmes qui aiment à monter à cheval, ce genre de coiffure s'accomodant au costume dit d'amazone, mais elle a été frappée de voir une dame en deuil acheter pour son usage personnel une coiffare de ce genre

On croit que cette affaire viendra devant les assises au mois de juillet prochain.

Cette session-là sera très chargée. Non seulement il y aura cette affaire, mais aussi l'affaire Numa Gilly et même plusieurs autres affaires d'une gravité considérable.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS Exposition Universelle, Fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte

Extension de la durée de validité des billets

A l'occasion des fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte et pour faciliter la visite de l'Esposition Universelle par les habitants de la province, la Compagnie rendra valables ju qu'au Mercredi 12 Join inclus, les billets aller et retour réduits de 25 % sur le prix ordinaire des places qui seront délivrés pour Paris, à toutes les gares du réseau d'Orléans, du Mercredi 29 Mai inclus au Mardi 11 Join inclus (Tarif spécial A. nº 9).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le douze Juin.

Fêtes de l'Ascension

Extension de la durée de validité des billets aller et retour

A l'occasion de la fête de l'Ascension la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'au lundi 3 jain inclus les billets aller et retour réduits de 25 0/0 sur le prix ordinaire des places, qui auront été délivrés any conditions de son tarif spécial A Nº 9 les Mardi 28, Mercredi 29, Jeudi 30 et Vendredi 31 Mai inclus.

VITICULTURE

Conservation des récoltes

Pour vendanger, il ne suffit plus maintenant de planter ni de greffer : il faut encore prendre certaines précautions contre les maladies de la

feuille, du raisin et des sarments. Ces maladies ont été soigneusement étudiées dans ces dernières années ; elles se réduisent à quatre principales : l'oïdium, l'anthracnose, le mildiou et le black-rot.

Les remèdes à leur opposer sont suffisamment efficaces, quand ils sont appliqués dans de bonnes conditions.

Oidium. - Les vignes attaquées par l'oïdium ont un aspect languissant et terne; les ceps, les sarments, les feuilles et les raisins paraissent enfarinés ; cette sorte de farine, plus exactement appelée efflorescence, exhale une odeur de moisi bien caractérisée; elle est produite par une sorte de champignon composé de petits filaments entrecroisés qui rampent sur les deux faces de la feuille; d'autres filaments, en forme de petites massues, se dressent et portent à leur extrémité de nombreux germes qui propagent le mal.

Sous l'action de ce champignon, les feuilles adultes deviennent coriaces et cassantes, les jeunes feuilles se crispent et s'enroulent. Le bois aussi est altéré. Les jeunes grains de raisin, à peine sortis de la fleur, se dessèchent et tombent, ainsi que leurs pédicelles. Si la vigne n'est attaquée qu'un certain temps après la floraison, les grains grossissent fort irrégulièrement, se crevassent, et les graines sont mises à nu. La récolte est toujours altérée, souvent elle est complètement perdue.

Les conditions favorables au développement de l'oïdium sont la chaleur et une certaine humidité. Les pluies abondantes qui lavent fortement feuilles et raisins lui sont contraires.

La maladie est connue depuis une quarantaine

Le soufre finement pulvérisé est le remède le plus efficace que l'on possède.

Il faut le répandre sur toutes les parties vertes dès les premiers symptômes du mal et renouveler l'application chaque fois qu'il reparaît. Un soufrage énergique au commencement de la flo-

raison a le double avantage d'empêcher la coulure du fruit et le développement de l'oïdium.

Des soufflets spéciaux pe mettent de répandre le soufre avec beaucoup d'économie, de régularité et de rapidité.

Le meilleur instrumeut, à tous les points de vue, nous paraît être celui de G. - F. Fabre fabricant à Vaison (Vaucluse.)

Ce soufflet, du prix de 5 francs, est disposé pour répandre toutes sortes de poudres sèches non seulement sur la vigne, mais sur des végé-

Pour soufrer la vigne, il convient de choisir un temps chaud et sec, une atmosphère calme ou un air l'gèrement agité. L'action du soufre est prompte : on l'attribue aux vapeurs d'acide sulfureux que la chaleur fait dégager.

Trois soufrages bien appliqués à vingt ou vingt-cinq jours d'intervalle suffisent d'ordinaire pour combattre l'oïdium.

Dès que l'on commença l'application de ce remède efficace, quelques personnes, douées de beaucoup d'imagination sans doute, annongaient que le vin sentirait à soufre. Tous les praticiens savent aujourd'hui qu'il n'en est rien, et que le soufre s'arrête à la plante ou à la cuve, mais ne va pas à la barrique.

Anthracnose. - L'anthracnose, ou charbon de la vigne, comprend trois variétés, savoir : l'anthracnose maculée, l'anthracnose ponctuée et l'anthracnose déformante.

La première variété est la plus dangereuse: elle creuse et corrode les rameaux, altère la feuille, la fleur et le fruit ; son action violente et prolongée peut entraîner la perte des sou-

Elle se manifeste d'abord sur les rameaux encore tendres par de petites taches isolées brun clair, semblables à une légère meurtrissure ; ces taches s'étendent, deviennent noires, puis gris roussâtre au centre. A la fin de la période de végétation, elles apparaissent sous forme de chancre à bords surélevés en bourelets et à fond tapissé de fibres sèches. Les rameaux se rabougrissent et la vigne prend l'aspect d'un buisson

Les feuilles et leurs pétioles sont aussi attaqués par des chancres peu étendues, noirs tout autour, produisant un gonflement du limbe. Les fleurs et les fruits subissent aussi des altérations remarquables.

L'anthracnose ponctuée débute par de petits points sur les rameaux et arrive au chancre sur le bois et au gaufrement de la feuille.

L'anthracnose déformante exerce principalement ses ravages pendant la première végétation du printemps. Les jeunes rameaux se couvrent d'une croûte roussatre, se tordent et cessent de se développer. Les nervures inférieures des feuilles portant des taches un peu saillantes, brun clair ou couleur de café au lait ; elles cessent de s'allonger, tandis que la parenchyme qui est sain continue à s'accroître et prend un aspect fortement gaufré et tourmenté.

Lorsque arrivent les grandes chaleurs de l'été, les sarments recommencent à s'accroître et les nouvelles feuilles reprennent leur forme nor-

Ces diverses variétés d'anthracnose sont produites par un champignon qui se développe par un temps chaud et humide dans les plaines basses à sous-sol imperméable formant cuvette, près des étangs, dans les vallées exposées aux brouillards et aux abondantes rosées.

Cette maladie n'est guère à redouter sur les coteaux bien exposés et bien aérés.

Pour de plus amples renseignements, consulter le Cours complet de viticulture, par G. Foex. Il existe contre l'anthracnose un remède pré-

ventif et un remède curatif. Le remède préventif consiste à badigeonner les souches, après la taille et pendant le repos de la végétation, au moyen d'une dissolution

concentrée et encore chaude de sulfate de fer rendue acide par une petite quantité d'acide sul-Voici la composition du remède:

Eau bouillante. 100 litres. Sulfate de fer. 1 litre. Acide sulfurique. . . .

On verse l'esa bouillante dans un baquet en bois ou dans une barrique défoncée ; on y fait dissoudre le su'sfate en remuant avec un bâton de bois, puis on verse dessus l'acide sulfurique.

Avec un sceau en bois, on transporte rapidement la liqueur dans la vigne et, pendant qu'elle est encore chaude, on en imbibe complètement les souches avec leurs sarments et les échelas, s'il y en a. On se sert pour cette opération d'un gros pin-ceau ou d'un tampon de chiffons attachés au bout

La souche noircit après le traitement et le sulfate de fer prend une couleur rougeâtre.

On peut faire ce traitement vers la fin de l'hiver et même lorsque les bourgeons sont déjà gonflès. Appliqué tard, il retarde la végétation de 8 à 15

jours, ce qui pent mettre les vignes traitées à l'abri des gelées printanières. Le remède préventif est nécessaire lorsque, pour

une raison quelconque, on a laissé la maladie pren-dre de grands développements. Il détruit la plus grande partie des germes nuisibles.

Voici maintenant le traitement curatif. Le plus essicace et le plus facile à employer est un mélange de soufre sinement pulvérisé et de chaux blutée.

La proportion de chaux en poudre doit aller en augmentant depuis un cinquieme du poids du soufre pour la première application jusqu'aux trois cinquièmes de ce poids pour la dernière.

On commence à répandre cette poudre dès la première apparition du mal et l'on continue, tout les dix ou quinze jours, jusqu'à ce que la maladie soit enrayée. On fait l'opération par un beau temps, ou bien lorsque les seuilles sont encore légèrement humectées de rosée, ou enfin lorsque la grande partie de l'eau de pluie s'est écoulée.

Ce remède, qui combat l'oïdium en même temps que l'anthracnose, produit de bons effets lorsqu'il est convenablement exécuté.

Mais, si la maladie est très intense, il ne la fait pas disparaître complètement ; il doit être aidé l'année suivante par le traitement préventif.

Il faut se rappeler que le soufre en poudre brû'e les feuilles de l'Othello : par suite, les traitements indiqués contre l'oï lium et l'anthracnose ne peuvent pas être appliqués sur les feuilles de ce cépage.

PRAYSSAC

La foire de Prayssac a été belle, mais il y avait peu de bœufs et les cours étaient les mêmes des foires précédentes.

Les brebis et les porcs étaient aussi aux mêmes

La volaille, de 65 à 70 cent. la livre. Les lapins, 20 cent. la livre. Les oisons, de 2 fr. 50 à 3,25 la paire

Les canetons, de 1,50 à 1,60 id. Le blé, de 14 à 15 fr. les 80 litres.

Les pick-pockets ont fait aussi bonne foire, car plusieurs porte monnaie ont manqué à l'appel.

On a volé à une femme 600 francs, montant d'une paire de bœufs qu'elle avait vendus; à une autre femme 40 fr.; à une autre 20 fr. et encore 10 fr. à une autre. On a volé aussi un mouchoir de poche à une autre, croyant sans doute y trouver de l'argent dedans.

MONTCABRIER

La foire a été belle; il s'est fait beaucoup d'affaires sur tous les animaux et aux cours des foires précédentes.

La volaille se vendait de 2 fr. à 4,50 la paire. Les lapins étaient bon marché. Les œufs, 55 cent. la douzaine.

CÉNEVIÈRES

La foire a été assez importante. Les moutons se vendaient à de bons prix.

Les couples trouvaient acquéreurs aux prix de 25 à 30 fr.

Les porcs valaient de 20 à 30 fr. tête.

Les animaux de basse-cour valaient de 60 à 75 centimes la livre.

Les œufs valaient de 40 à 60 cent. la douzaine. En somme, bonne journée pour les vendeurs comme pour les acheteurs.

FAITS DIVERS

Les chiens de guerre

Le Petit Marseillais donne d'intéressants détails sur divers exercices auxquels sont soumis journellement sept chiens de guerre appartenant au 55° régiment d'infanterie, à Nîmes :

Dans les rôles d'estafettes, on commence de placer deux hommes à une distance qui atteint parfois un kilomètre. L'un d'eux tient le chien en laisse pendant que l'autre rejoint son poste. Le chien est ensuite lâché dans la direction du poste qu'il s'empresse d'atteindre pour parvenir à son champ de départ. Les hommes se dérobent bien quelquefois; mais, l'animal, guidé par son flair, ne tarde pas à prendre la piste suivie.

Pour assurer ce service d'estafettes, les chiens sont porteurs de pochettes, dites portes-dépêches. Ils sont admirablement bien dressés, et c'est vraiment curieux de les voir tendre le cou, soit au départ, soit à l'arrivée.

Dans celui de sentinelles, les chiens prêtent l'oreille et signale par ses grognements ou bien par leur attitude agressive, et cela à une dis-distance de plus de cent mètres, la présence d'un homme revêtu d'un costume étranger. Quand on veut le faire taire, on y arrive aisément en caressant l'animal ou bien en le grondant au be-

Dans le rôle d'éclaireurs, des hommes partant en patrouille emmènent un ou plusieurs chiens, et fouillent le terrain ; puis ils excitent l'animal de la voix et du geste, en ayant soin de les appeler de temps en temps pour les empê-cher de trop s'éloigner. Des hommes portant des costumes de nationalités étrangères, placés en embuscades, surgissent tout à coup, effraient les chiens qui s'empressent de revenir auprès des hommes qu'ils accompagnaient.

Pour les exercices de recherche des blessés et des traînards en temps de guerre, les chiens sont conduits comme pour le service d'éclaireur ; ils cherchent dans tous les sens, et lorsqu'ils ont trouvé la piste d'un blessé, ils s'arrêtent et témoignent leur joie. Le chien est alors rappelé par la patrouille en recherche, mais la brave bête n'obéit qu'en rechignant et ne reprend sa bonne humeur que lorsqu'il voit que l'on se dirige du côté où il a trouvé le blessé et où d'instinct il conduit la patrouille.

Pour exercer les chiens de guerre comme porteurs-pourvoyeurs de munitions, on a fait confectionner des sacoches en toile verte imperméable qui sont destinées à contenir des paquets de cartouches. Ils ont aussi été dressés dans les exercices en campagne, dans les marches d'avantpostes et d'embuscades.

Dans les marches militaires du 55°, les chiens de guerre ont été souvent employés au service d'éclaireurs et de communication par les patrouilles, de même qu'à celui de correspondance entre les différentes fractions de l'avant-garde. On s'est déjà servi des chiens de guerre :

1º Au camp de tir, où à la fin de chaque tir les chiens sont lancés vers la compagnie tirante, porteurs des papiers donnant les résultats constatés sur chaque cible ;

2º Au poste de la caserne, où le chien, placé la nuit avec le factionnaire, annonce par ses aboiements l'approche d'une personne étrangère. 3º A la Maison centrale, où ils ont été exer-

cés à regarder le haut des murs et des fenêtres et à rester près de la guérite afin que lorsque le factionnaire se promène d'un côté, le chien puisse surveiller ce qui se passe de l'autre côté.

Dernier détail : à la Maison centrale, de même, lorsque le gardien fait sa ronde, il est toujours signalé par le chien qui, en l'apercevant, aboie et devient agressif. Il est aussi employé, dans cette maison de détention, à la communication d'une sentinelle à l'autre.

Les dangers du reboutage

On écrit d'Alencon, le 20 mai :

Un cultivateur de la Chapelle-Moche, qui était affligé au cou d'une grosse loupe, ayant eu l'occasion de passer à Domfront, quelqu'un lui conseilla d'appliquer sur le mal une taupe, séparée en deux parties, et de la laisser là jus-

qu'à ce qu'elle fût pourrie. Le cultivateur obéit aveuglément, et la putréfaction de l'animal se déclara bientôt, mais en même temps elle communiqua le tétanos au ma-

Ce dernier n'a pas tardé à succomber au milieu d'horribles souffrances.

Le nouveau Phonographe d'Edison

Mardi dernier, M. Janssen a présenté à l'Académie des sciences le nouveau phonographe au nom d'Edison.

L'appareil se compose d'un cylindre en cire sur lequel une pointe traçante inscrit les vibrations de l'enregistreur. Une pointe d'une autre forme passant par le sillon ainsi pratiqué re-produit les vibrations enregistrées et met en mouvement la membrane du parleur. Nous

avons du reste expliqué déjà ce système. Après les explications scientifiques, M. le colonel Gourand a phonographié un petit discours en Français dans lequel il remerciait, au nom d'Edison, la savante compagnie du grand hon-

neur qui lui était fait. A la place de l'enregistreur, on a mis le parlear dans l'embouchure duquel un porte-voix a été inséré. On a tourné le moteur électrique; alors toute l'assemblée a parfaitement entendu la reproduction mécanique du discours qui venait

d'être prononcé devant elle. Mais la substance du porte-voix introduisait un son légèrement nasillard tout en respectant les intonations. Alors on a repris l'expérience en remplaçant le cornet par des tubes acoustiques terminés par de petites ampoules de verre que chaque auditeur se mettait dans l'oreille. Quatre ou cinq pouvaient écouter ensemble.

Tous les membres de l'Académie, les journalistes et les autres personnes présentes ont pu se convaincre de l'exactitude absolue de la reproduction dans de semblables circonstances.

Les mêmes phrases ont été reproduites un nombre indéfini de fois pendant près d'une demi-

Puis la séance a repris ; à la fin, M. le colonel Gouraud a fait entendre un grand nombre de phonogrammes parmi lesquels celui de notre correspondant de Londres ; nous avons parfaitement reconnu la voix et les moindres intonations de celui-ci.

D'autres reproduisaient des chants, des airs joués avec toute espèce d'instruments de musique, des bruits de machines, etc., etc.

Autour de la salle, on avait suspen lu des dessins représentant les détails scientifiques de la construction du phonographe et des scènes relatives à ses diverses applications principales.

11 y a aujourd'hui onze ans environ que M. du Moncel présentait à cette même Académie le premier phonographe d'Edison. Cette première expérience passionnait de nombreux enthousiastes, mais en même temps soulevait une explosion d'incrédulité chez certains membres, et non des moins illustres, de la docte assemblée

Le docteur Bouillaud se précipitait même sur M. de Moncel et, persistant à voir en lui un imposteur et un ventriloque, lui pinçait forte-ment le nez: il espérait interrompre ainsi la mystification, car il est impossible de continuer à parler sans ouvrir la bouche lorsque les fosses nasales sont obstruées d'une façon quelconque. Que nous sommes loin de ce temps-là! En

1889, le phonographe n'a plus d'incrédules. Hier soir, M. Gouraud a donné une séance à l'Elysée devant le président de la République dans une soirée toute intime à laquelle assistaient les seuls officiers de la maison militaire de M. Carnot et M. Georges Berger.

THÉATRE DE CAHORS

Tournées parisiennes, direction DELÉTRAZ Samedi, 25 mai 1889

AVEC LE CONCOURS DE

Mlle Jane MÉA

Pièce en 5 actes de MM. J. Meilhac et L. Halévy

BOURSE. — Cours du 22 mai	1889.
3 0/0	87 47
3 0/0 amortissable (nouveau)	89 89
4 1/2 0/0 1883	105 20
Actions Orléans	1,370 00
Actions Lyon	1,373 75
Action Panama	57 25
Obligations Orléans 3 0/0	419 00
Obligations Lombardes	320 00
Obligations Saragosse	375 00
Emprunt Russe 4 0\0 1889	93 10

Hibliographie

Huit séries du Dictionnaire de Médecine des Professeurs Bouchut et Desprès ont paru à ce jour, et ceux qui les ones ont pu s'asssurer du caractère essentiellement pratique du livre de ces deux éminents praticiens.

Dans les séries du mois de mai, nous remarquons les articles suivanis : Electrisation, Embarras gastrique, Entorse, Epilepsie, Erysipèle, Estomac, Femmes en couches (hygiène des), Fièvre, Fractures, Gastrite, Glandes, Goître, Goutte, Gravelle, Grossesse, Gymnastique, Hernies, etc.

Une série de 64 pages avec nombreuses gravures, 1 fr., chez l'éditeur Félix Alcan, 108, boulevard St-Germain, Paris, et chez tous les libraires; l'ouvrage sera complet en 26 séries.

Depuis quelques années, les questions budgétaires ont pris dans notre pays une importance prépondérante. Mais bien des gens rebutés par la complication apparente du mécanisme de nos « Budgets » ne se rendent pas un compte suffisant de la clarté, de l'ordre et de la régularité de notre organisation financière. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la remarquable monographie du « Budget » insérée par M. Dreyfus dans la 183º livraison de la Grande Encyclopédie. Qu'on lise ce travail si clair, précis, rempli de renseignements curieux et l'on ne pourra s'exposer au reproche d'ignorer volontairement le mécanisme et la marche de notre budget et de négliger le premier des devoirs d'un citoyen d'une libre démocratie. - Une livraison spécimen est envoyée contre 1 franc en timbresposte. H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, Paris.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur ensei-gner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; o.ner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire un in mement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art. gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. - DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, u- Mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY,

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles

PARIS: 7 FRANCS PAR AN. - DÉPARTEMENTS: FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la .moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fi le par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, a l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de lous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâces à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Pourée modèle envoie également un joujou aisé à construire: Figurines à découper et à habiller, - Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures le Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, - Surprises de toutes sortes, etc., ets.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du lournal.

E THE TENE

de Me Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

ASSISTANCE JUDICIAIRE EXTRAIT

DE

JUGEMENT DE DIVORCE

Publié en exécution de l'article 247 du code civil, et en vertu de l'ordonnance de M. le président, en date du 11 mai courant.

Parjugement rendu sur défaut, par le tribunal civil de Cahors, le six mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, la dame Mathilde Caminade, épouse de Jean Fournié, sans profession, habitant et domiciliée de la ville de Cahors] et pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du 20 octobre 1887 a obteuu le divorce contre ledit Jean Fournié, son mari, tailleur d'habits, domicilié de ladite ville de Cahors. Ce jugement a été signifié à ce dernier, par exploit de Serres huissier à ce commis, en date du huit mai courant; mais cette signification n'a pas été faite en parlant à sa

Pour extrait certifié véritable, A Cahors le 18 mai 1889.

> L'avoué poursuivant, G. DELBREIL

Exemple à imiter!

Pierrepont (Calvados), le 19 février 1889. -Depuis six ans, et deux fois par an, au printemps et en automne, j'emploie les Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, elles m'ont toujours fait le plus grand bien, et surtout elles empêchent les maux de tête qui m'accablaient à chaque changement de saison. J'autorise M. Hertzog, phen, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier mon attestation.

(Sig. leg.). EUG. MARGUERITE, instituteur.

Hernies

Descentes, Chutes de Matrices. Guérison certaine et radicale

TRAITEMENT MIGNAL-SIMON. Médecin-Herniaire, aux Herbiers (Vendée). Notice gratis et franco. — Affranchir.

Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs une combinaison qui leur permettra de se mettre à l'abri de l'exploitation exagérée des Hôtels et Restaurants de Paris à l'égard des visiteurs de l'exposition.

Nombre de personnes arrivant à Paris se voient en effet dans l'impossibilité de calculer leurs dépenses à l'avance et en peu de temps ont épuisé le budget dont ils avaient préalablement disposé. Ne connaissant pas les établissements, il leur arrive pour la plupart du temps

de payer fort cher tout en étant très mal traité. Avec la Société des Voyages Internationaux plus d'aléa possible, un logement confortable leur est assuré sans crainte de rester plusieurs jours, comme nous l'avons déjà vu, dans l'impossibilité de se loger ; avec la faculté de prendre leur nourriture dans plus de cent des principaux restaurants de Paris, même à la Tour Eiffel! sans être tenus de prendre leurs repas deux fois de suite dans la même maison

Nous avons eru obliger nos lecteurs en mettant ces bons de séjour à leur-disposition, au bureau du Journal:

Prix: 25 fr. par jour le classe, - 20 fr. 2º classe.

et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE EMPRUNT CONSOLIDE 4 % OR

DE CHEMINS DE FER 2^{me} SÉRIE de 1.241.992.000 FRANCS CAPITAL NOMINAL AFFRANCHI A TOUT JAMAIS DE TOUT IMPOT RUSSE

Remboursable au pair, en 81 ans, avec intérêts tri-mestriels payables à Paris, Pétersbourg, Londres, Berlin, Francfort, Bruxelles, Anvers, Amsterdam, New-York.

Cet emprunt, émis en obligations consolidées russes de chemins de fer, est exclusivement destiné à la conversion et au remboursement du solde des emprunts consolidés 5 % 1870, 1872, 1873 et 1884.

Les Emprunts consolidés 5 % encore en circulation seront remboursés avant la fin de l'année 1889. Ces titres cesseront de porter intérêt à partir de la date à laquelle ils seront remboursables, Cette date sera fixée 3 mois à l'avance par un Arrêté ministériel.

L'Emprunt 5 º/o consolidé de 1884 (7º série) est. dès à présent, appelé au remboursement pour le 15

On souscrit : VENDREDI 24 MAI chez MM. de Rothschild frères, 21, rue

Au prix de 457.50 par obligation de 500 fr. rapportant 20 fr. d'intérêt annuel.

rapportant 20 fr. a interest annuel.

Jouissance ler Juillet 1889 20 fr. 20 fr. en souscrivant; 1889 20 % = 100 fr. le 21 août 1889; 20 % = 250 fr. le 18 sept. 1889, Faculté de libération anticipée à 2 % lo l'an à partir

du 12 Juin prochain. En libérant le 12 Juin, le porteur n'aura à verser en tout que 455 fr. 75 par obligation. CONVERSION DES EMPRUNTS CONSOLIDÉS 5 %/o

On peut aussi souscrire en titres des Emprunts 5 °/° 1870, 1872, 1873 et 1884. Les souscriptions en titres des susdits emprunts

seront irréductibles. Pour les souscriptions en titres, les nouvelles obligations seront délivrées entièrement libérées au prix de 457 fr. 50, jouissance ler Juillet

Les titres des anciens emprunts 5 % seront reçus en payement, aux prix ci-après, pour L 100, capital nominal:

Emp. 1870 à fr. 2,574.90 | Emp. 1873 à fr. 2,595.50 > 1872 à fr. 2,554.30 | * 1884 à fr. 2,544 * Les soultes, résultant du décompte de conversion, inférieures au montant d'une obligation,

seront payées au porteur, en espèces.
Les demandes de conversion doivent être accompagnées des titres munis de tous leurs coupons à échoir ou d'un cautionnement de 5 % de leur valeur nominale, avec désignations exate des titres et l'engagement de les remettre à MM. Rothschild frères, dans un délai maximum de 21

(Déclaration faite au timbre le 10 mai 1889.)

Chemin de fer d'Orléans

De Canurs a Libus	De LIBOS à CAHORS	
Omn.bus Poste, Omnibus Poste, Omnibus, Omnibus,		
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	
rivo aiscarando en da-la quantiza a experantificacionapro la		
De CAHORS à MONTAUBAN	De MONTAUBAN à CAHORS	
Omnibus, Omnibus, Omnibus,	Omnibus. Omnibus. Omnibus.	
CAHORS D. 6h 50 = 110h 34 = 1 5h 22 g	TOULOUSE. D 5h 55 E 9h 11 E 2h 35 9	
Sept-Ponts 7 5 10 49 1 5 37 7 Gieurac 7 44 11 27 6 6 47	BORDEAUX 12 25 12 25 9 25	
Lalbenque 7 54 11 35 6 50	Montauban. D 7 20 10h 40 4 50	
Montpezat 8 5 11 47 6 44 Borredon 8 19 12 » 7 1	Fonneuve 7 55 10 52 5 4	
Caussade 8 30 12 10 7 14	Albias 7 48 14 » 5 13 Réalville 8 3 11 8 5 22	
Réalville 8 40 12 19 7 25	Caussade 8 27 11 18 5 34	
Albias 8 48 12 27 7 35 Fonneuve 8 57 12 35 7 45	Borredon 8 42 11 28 5 45	
Fonneuve 8 57 12 35 7 45 Montanban. A. 9 13 12 50 % 8 2	Montpezat 9 8 11 46 6 4 Lalbenque 9 32 12 » 6 27	
BORDEAUX 7 14 5 5 55 5 5 59 5	Cieurac 9 45 12 12 6 40	
TOULOUSE. A. 1 40. 3 50 9 51 5	Sept-Pon's	
1	CAHORS A. 10 27 112 53 177 2 1	
CARDA CAMADO A CADOMINA COMO DE SECUENCIA DE		
De CAHORS à CAPDENAC	De CAPDENAC à CAHORS	
Omnibus. Omnibus. Omnibus. CAHORS. — D. 7h 40 B 11h 30 B 5h 16 g	PARIS. — D 2 20 s. Omnibus Omnibus	
Cabessut, halte 7 49 = 11 41 = 5 25 =	- 7h 40s. 3 745 mat CAPDENAC. D. 7 45 = 11h 30 = 8h 10 8	
Arcambal 8 2 12 4 5 36	Lamadeleine. 7 58 = 11 54 = 8 21 =	
Vers 8 12 12 21 5 45 Saint-Géry 8 21 12 38 5 5 53	Toirac 8 11 5 12 18 g 8 52	
Gonduché 8 35 1 5 6 6	Montbrun, hal. 8 21 12 30 5 8 41	
St-Cirq, halte. 8 43 1 14 6 13	Calvignac, hal. 8 46 1 6 9 03	
St-Martin-Lab. 8 57 1 35 6 22 Calvignac, hal. 9 5 1 44 6 50	St-Martin-Lab. 8 55 1 26 9 11	
Cajarc 9 21 2 10 6 46	St-Cirq, halte. 9 4 1 37 9 19 Conduché 9 12 1 55 9 26	
Montbrun, hal. 9 33 2 24 6 57	Saint-Géry 9 28 2 22 9 40	
Toirac 9 44 2 45 7 7 Lamadeleine 9 58 3 10 7 20	Vers 9 35 2 35 9 46 Arcambal 9 45 2 56 9 55	
CAPDENAC. A. 10 12 3 26 7 33	Arcambal 9 45 2 56 9 55 Cabessut, halte, 9 57 3 10 40 05	
PARIS. — Ar. 11 46s. 4 37 2 48	CAHORS A. 10 6 3 20 10 13	

Mme DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la dispositon de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT SAISON DES BAINS BAINSet DOUCHES de toute espèce pour le trai-ement des maladies de l'estomac, dufoie, de la ves-

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre:
Théatre et Concerts au Casino.—Musique dans
le Parc.—Cabinet de lecture.—Salon réservé aux
Dames.—Salons de Jeux, de conversation, etc.
Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Écrire: Administration de la Cie concessionnaire

PARIS, 8, Boulevart Montmartre

tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des graudes villes de Franc LONI! cher tous les libraires 10 SES CO LS 18 fr. 75 COLORIÉES 0 ou en 25 séries à 75 corres de 125 Carres de 125 CARTES C RANCI E E éditenr, 78, A VEG 0 Ш

CARTES COLORIÉES, RAPI La dre liv. & 15 c. 90 LED

Le propriétaire-gérant, Laytou.

VENDRE DE GRÉ A GRÉ

Les biens ci-après situés en Périgord

1º LA PROPRIÈTE DE BORIE-BRUT, à la porte de Périgueux, Chateau et dependances. Jardins anglais et potager Treize métairies et borderages et une réserve. Bois taillis, essences chêne et châtaignier, très-bien aménagés

2º LES DEUX PROPRIETES DE BEYLIE ET DE PREYSSAC réunies, commune de Château-Lévêque (station de la ligne de Paris à Périgueux), contenant 285 hectares. Quinze métairies et borderages. Magnifiques prairies arrosés par la rivière la Beauronne. Terres de première qualité dans la vallée de cette rivière.

3º LA PROPRIETE DE LADOUZE, commune de ce nom, à 3 kilomètres des Versannes (station de la ligne de Paris à Agen), contenant 755 hectares. Maison de Maître et dépendances. Dix-huit métairies et une importante réserve. Bois taillis, essences chêne et châtaignier, très bien

Ces trois propriétés parfaitement administrés, donnent un revenu excellent et certain.

Chacune de ces métairies à un important cheptel. Très belle chasse sur les propriétés de Borie-Brut et de Ladouze.

Pour renseignements et traiter, s'adresser à M. Gustave QUARTIER, Expert en immeubles, 27, Cours Tourny, à Périgueux.

DES

ALLÉES FÉNELON, Nº 6

Le Public est prévenu que Mme Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies ner-

EXPOSITION



CAHORS 1881

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.